

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il nous faut stimuler et nourrir la fierté d'être propriétaire de sa maison. Nous devons y parvenir en mettant des fonds à la disposition des municipalités, pour fins de prêts pour l'amélioration des maisons. Les propriétaires de maisons pourraient alors emprunter l'argent des municipalités à des taux d'intérêt minimes et amortir leurs dettes sous forme d'impôts fonciers. Quand un propriétaire améliore sa maison, son impôt foncier augmente. Il n'y a là rien de nouveau et nous ne devrions pas nous opposer à ce qu'on perçoive un impôt foncier additionnel pour acquitter le coût des réparations.

Que de fois n'a-t-on pas dit que nous avons besoin d'un code national de l'habitation qui rassurerait une qualité supérieure d'habitation et de normes de sécurité. Nombreux sont les Canadiens qui pratiquement chaque semaine s'émeuvent en apprenant que des familles entières sont jetées sur le pavé par l'incendie de leurs demeures, ou que des gens sont brûlés vivants dans des logements de mauvaise qualité. Il nous faut un code national de l'habitation qui assure une qualité supérieure d'exécution et des normes de sécurité pour tous les foyers canadiens.

On a beaucoup parlé d'abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. D'aucuns ont dit que la suppression de cette taxe diminuerait le prix d'achat de l'habitation. Monsieur l'Orateur, la disparition de cette taxe ne se traduirait par une baisse des prix que si le gouvernement garantissait que cette réduction de la taxe de 11 p. 100 allait s'appliquer au prix d'achat. Je crains que si nous abolissons la taxe de vente sur les matériaux, les constructeurs de tout le pays n'empochent la différence en se gardant bien d'abaisser leurs prix en conséquence. Il faut donc veiller à ce que les économies réalisées grâce à l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux soient versées à l'acheteur ou portées à son crédit sous forme de paiement forfaitaire.

M. Alexander: Le député ne fait aucune confiance aux constructeurs ni à l'entreprise privée.

M. Gilbert: Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) me dit que je ne fais pas confiance aux constructeurs. Il laisse entendre que je crains qu'ils ne gardent pour eux les économies entraînées par l'abolition de la taxe de vente, et que je ne fais pas confiance à l'entreprise privée.

M. Alexander: C'est ça.

M. Gilbert: Je réponds respectueusement au député en lui demandant d'examiner les piètres antécédents des constructeurs de maisons unifamiliales au pays.

Des voix: Bravo!

M. Gilbert: La deuxième chose que je ferais remarquer au député, c'est que les taux d'intérêt élevés affectent surtout les petits salariés; si la SCHL n'avait pas participé aux programmes de logement subventionné et accordé des prêts domiciliaires pour répondre aux besoins des Canadiens, ces besoins n'auraient pas été satisfaits dans la mesure où ils l'ont été. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) fait confiance à l'entreprise privée, mais je suis certain que, lorsqu'il regarde les réalisations, il hoche la tête et se dit: «Le régime n'a pas donné de bons résultats au cours des ans».

M. Alexander: Prenez-vous-en au gouvernement fédéral qui a manqué d'initiative.

M. Gilbert: L'un des principaux points du programme du Nouveau parti démocratique a toujours été la présence d'une société de la Couronne dans le domaine du logement. On a proposé à plusieurs reprises de transformer le ministère des Travaux publics en une société de la Couronne. En fait, un sous-ministre au ministère des Travaux publics avait de grands projets en vue de la création d'une société de la Couronne qui s'occuperait de la construction des édifices publics.

Une voix: Ce n'est pas réalisable.

M. Gilbert: Ceux qui ont proposé cela se taisent maintenant. On se demande pourquoi. Le Nouveau parti démocratique établirait une société de la Couronne chargée de la construction et nous utiliserions toutes les idées du Conseil national de recherches pour introduire de nouvelles techniques dans la construction domiciliaire. Nous avons acquis une certaine expérience avec le fonds innovateur de 200 millions de dollars que le ministre a mentionné plus tôt. Le ministre était fier d'annoncer qu'il avait trouvé des façons et des moyens d'assurer un logement aux défavorisés, tout particulièrement à ceux dont le revenu annuel se situe entre \$4,000 et \$7,000. C'était en 1970. Il a fait des expériences et a dû essayer les critiques qui prétendaient que nombre de logements construits en vertu du programme innovateur étaient plus petits et abritaient peu de gens.

J'espère que ces critiques n'ont pas découragé le ministre et qu'il n'abandonnera pas pour autant. A mon avis, il devrait y avoir des techniques innovatrices dans le domaine de la construction domiciliaire. Le Conseil national de recherches pourrait sûrement les mettre au point et les transmettre à une société de la Couronne qui serait chargée de la construction. J'aimerais également que le ministre présente un programme innovateur visant à subventionner les taux d'intérêt que doivent payer les gens à faible revenu dans tout le pays. Il a essayé de donner suite à cette idée en instituant son fonds d'innovations de 200 millions de dollars. Si considérable qu'ait été le succès de ce programme, je crois qu'il aurait encore mieux réussi si le ministre avait donné suite à nos recommandations.

On ne saurait parler de vie urbaine sans évoquer le problème de la pollution. Une vie urbaine de qualité exige qu'il y ait dans tout le pays des normes minimales de pollution, pour assurer la pureté de l'air et de l'environnement. Je me souviens de la comparaison du ministre actuel devant le comité qui étudiait ses prévisions budgétaires, et des idées qu'il a exprimées sur la société E.B. Eddy. En réalité, il s'est contenté de dire qu'il consulterait la société et qu'il espérait qu'un plan serait établi à l'avenir. Si c'est là l'attitude qu'il adoptera à l'égard des problèmes de pollution dans les régions urbaines du Canada, nous courons de grands dangers. Le ministre, qui est dans les meilleurs termes avec les industries du pays, omet de prendre les initiatives voulues à l'égard de ce grave problème. La lutte contre la pollution exige l'application de normes. Monsieur l'Orateur, il nous faut un ministre convaincu de la nécessité d'épurer l'air ambiant. Je me prépare à rappeler au ministre ses devoirs en matière de pollution.

Comment parler des affaires urbaines sans évoquer aussi les transports. Quand le gouvernement de l'Ontario